

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUILLET 2011

CEDA

EDITION

Littérature Générale et enfantine
Scolaire, Primaire, Secondaire
Technique Parascolaire

DIFFUSION EXCLUSIVE

Hatier - Foucher - Didier
HMH Hurtubise

Direction Générale

Téléphone : 20 31 60 35 / 20 31 60 37
Fax : 20 31 60 39

Direction Administrative et Financière

Téléphone : 21 21 64 73 - Fax : 21 25 05 67
04 B.P. 541 ABIDJAN 04

Direction Commerciale

Téléphone : 21 21 64 70 - Fax : 21 21 64 86

S.A. Au capital de 230.500.000 F. CFA - R.C. : CI-ABJ-1962-B-563 - C.C 0100563 K - CDI : DGE - Régime Réel Normal

BICICI : 01150 000 209 500 031 / BACI : 01001 011 340 475 027 / BIAO 01231 031 360 257 661 / BNI 01001 000 224 160 005 / BOA 01001 004 831 000 172

SGBCI 01111 011 130 139 931 / BRIDGE BANK GROUP 01001 011 012 450 003 / SG PARIS 03640 000 200 237 47

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM:CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

ADMINISTRATEURS

- L'ÉTAT DE COTE D'IVOIRE, représenté par :
 - Monsieur Bakary **TIO TOURE**
- Monsieur Venance **KACOU**, *Président Directeur Général*
- EDUCATION MANAGEMENT, représenté par :
 - Monsieur Arnaud **NOURRY**, *Vice Président*
- HMM INTERNATIONAL INC., représenté par :
 - Monsieur Hervé **FOULON**
- BUROTIC SA, représenté par
 - Monsieur Robert **DELPEUCH**
- Les EDITIONS HATIER représentées par :
 - Madame Marie Claire **WASTIAUX**
- Monsieur Norbert **ANNEY-KABLAN**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan-Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

| | % | Nbre d' actions |
|-------------------------------|----------|-----------------|
| EDUCATION MANAGEMENT | 87,80 % | 404 804 |
| ETAT DE COTE D'IVOIRE | 4,00 % | 18 440 |
| C I.P | 1,49 % | 6 904 |
| HMH International | 1,79 % | 8 297 |
| COLINA VIE | 1,38 % | 6 403 |
| GROUPE FRATERNITE MATIN | 0,62 % | 2 860 |
| Personnel CEDA | 0,16 % | 750 |
| Groupe Hatier International | - | 10 |
| Les Editions Hatier | - | 1 |
| Autres actionnaires ivoiriens | 2.71 % | 12 531 |
| | ===== | ===== |
| | 100,00 % | 461 000 |

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social : Abidjan Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes de votre société sont les suivants :

- Cabinet ERNST & YOUNG
- Cabinet KPMG Auditeurs Associés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- (i) approbation du rapport du Conseil sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2010, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
- (ii) approbation du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
- (iii) quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
- (iv) affectation des résultats de l'exercice social écoulé ;
- (v) fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;

A titre extraordinaire :

- (vi) Modification des articles 17, 21 et 22 des statuts: changement du mode de gouvernance de la Société : institution d'un président du conseil d'administration distinct du directeur général, conformément aux articles 477 et 485 de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales ;
- (vii) Modification de l'article 4 des statuts : transfert du siège social ;
- (viii) pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962-B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 7 JUILLET 2011
ET COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2010**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous réunir en Assemblée Générale Mixte, conformément aux prescriptions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société durant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition à Treichville au 1, boulevard de Marseille dans les locaux des Nouvelles Editions Ivoiriennes et au siège de la BICI-Bourse à Abidjan Plateau.

Il vous sera donné lecture par ailleurs des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition après avoir entendu l'ensemble des rapports.

I -GENERALITES : EXPOSE DE LA MARCHE DE LA SOCIETE

L'exercice 2010 s'est déroulé dans des conditions extrêmement difficiles comparativement aux années précédentes à cause de l'élection présidentielle.

En effet, bien que ne devant se tenir qu'au mois d'octobre, cette élection a créé tout au long de l'année 2010, une ambiance délétère peu propice à l'accroissement des activités de notre société.

Cette ambiance a atteint son paroxysme après la proclamation des résultats du deuxième tour ayant engendré une crise post-électorale sans précédent, avec la fermeture de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, et par ricochet la fermeture également des banques commerciales.

Cette situation a conduit à la dégradation du tissu économique et social avec son corollaire de fermeture d'entreprises et de licenciements.

- La crise politico- financière et évènements postérieurs à la clôture
La crise politique qui a débuté fin novembre 2010 en Côte d'Ivoire après l'annonce des résultats du deuxième tour et qui s'est progressivement accompagnée depuis janvier 2011 d'une crise financière et économique se traduit par de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur équilibre financier. La baisse significative des transactions et du volume des échanges économiques, la très grande raréfaction des liquidités, ainsi que le manque de visibilité sur le futur, créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.
Toutefois, les mesures qui ont été prises à court terme par la direction pour assurer la poursuite des activités et de présenter les comptes de l'exercice 2010 selon le principe de continuité d'exploitation sont les suivantes :
- Le contexte troublé dans lequel s'est trouvée la Côte d'Ivoire depuis la fin de l'année civile 2010 est en phase de normalisation rapide dans un contexte de réconciliation nationale et de soutien financier annoncé par la communauté internationale
- Nous avons confiance dans la faculté de redémarrage de l'économie ivoirienne et dans la volonté d'investissement dans l'éducation du gouvernement de la Côte d'Ivoire,
- à cet égard, il est significatif de noter que notre société réalise la majeure partie de son activité sur le second semestre civil et que nous sommes prêts à accompagner le redémarrage de l'économie dans la mesure où notre société n'a pas subi de dommages lors des évènements.
- Nous avons afin de maintenir l'activité procéder au travail à temps partiel sur deux mois avec réduction de salaires conformément aux textes et lois en vigueur.

Par ailleurs l'exercice 2010, a été marqué par d'autres faits :

- La finalisation de l'opération de réduction du capital social :

La réalisation effective de la réduction du capital social de la société matérialisée par l'avis n° 043-2010/BRVM/DG émis par le directeur général de la BRVM le 30 avril 2010. Cette opération s'est déroulée au moyen d'une diminution de la valeur nominale des actions portées de FCFA 5.000 à FCFA 500 faisant ainsi passer le capital social de FCFA 2.305.000.000 à FCFA 230.500.000.

- L'adjudication

Nous avons été adjudicataire de deux lots (Français CM1 et Guide pédagogique CM1 ; Education Civique CM2 et Guide Pédagogique CM2) du marché privé suite à un appel d'offres restreint portant sur les manuels du cycle moyen de la collection « Ecole et Nation » organisé par le Ministère de l'Education Nationale.

- Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel portant sur des impôts ciblés notamment les impôts sur les traitements des salaires, la taxe spéciale d'équipement, les bénéfices non commerciaux et la patente. Le montant du redressement définitif s'est élevé en droits simples à FCFA 3.482.031 avec des intérêts de retard de 858.456 FCFA et une majoration de 606.457 FCFA après négociation.
Soit un total de 4.946.954 FCFA.

- Marché de l'Etat

Au cours de l'exercice aucun marché de l'Etat n'a été comptabilisé contrairement à l'exercice 2009 qui a enregistré la facturation du solde du marché du cycle élémentaire.

A -AU TITRE DE LA PRODUCTION

A-1 Littérature

L'exercice 2010 a vu la réalisation d'une quinzaine de titre en coédition avec les Nouvelles Editions Ivoiriennes. C'est ainsi que trois (3) en littérature pour adulte ? trois (3) en littérature de jeunesse, deux (2) biographies, deux (2) recueils de poèmes, une (1) pièce de théâtre, trois (3) essais, deux (2) recueils de poèmes

Rappelons que ces coéditions s'inscrivent dans la logique de la mise en commun depuis mars 2005 des services de fabrication et d'édition en vue de la réduction des charges et la recherche d'économies pour les deux sociétés.

A-2 Enseignement préscolaire

Notre collection « la maternelle au quotidien » s'impose toujours comme leader incontestable sur le marché. La baisse constatée en 2009 a pu être contenue et nous assistons à une amélioration des ventes des ouvrages du préscolaire en 2010.

Cette amélioration est due à un recadrage des manuels auprès des conseillères du préscolaire.

A-3 Enseignement primaire

La nouvelle collection « Ecole et Nation » a définitivement mis fin à l'existence de la collection «Ecole et Développement» par l'achèvement des appels d'offre de tous les cycles du primaire.

Les cahiers d'intégration conçus dans l'optique de la formation par compétence pour le cycle du primaire ont continué à se vendre.

A-4 Enseignement secondaire

Dans le cadre de la réécriture des nouveaux manuels du secondaire adaptés à la formation par compétence (FPC), un appel d'offre des ouvrages du niveau de la sixième a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale. Cet appel d'offres a été momentanément suspendu suite aux changements de régime intervenu.

B- Au titre de la distribution

Le contrat de distribution qui avait été signé avec les Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI) en août 2005 afin d'assurer la distribution des ouvrages CEDA avec un taux de 32% et 37% pour les cahiers d'intégration du secondaire a été reconduit durant cet exercice.

Rappelons que ce taux couvre les charges de la distribution, de loyer, d'électricité, de téléphone, d'entretien etc....

C-Les marchés

Au cours de l'exercice 2010, CEDA a reçu une notification d'attribution de deux lots de l'appel d'offre restreint n° RF-74/2010 relatif à l'exploitation des manuels scolaires du marché privé ce sont :

- Le français CM1 et son guide pédagogique
- L'éducation civique et morale CM2 et son guide pédagogique.

II-EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

L'exercice 2010 nous a permis de dégager un résultat bénéficiaire de FCFA 2,6 millions contre un résultat positif de 44 millions l'exercice antérieur.

A-LE BILAN

1°) Les capitaux propres s'élèvent, (y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice 2010) à FCFA 444,6 millions au 31 décembre 2010 contre FCFA 442 millions en 2009.

La réalisation des opérations de recapitalisation du capital social décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juillet 2007 et mis à jour par les conseils d'administration du 29 février 2008 et 23 décembre 2008 a permis de restaurer les fonds propres de la société qui étaient inférieurs à la moitié du capital social depuis l'exercice 2003.

Suite à l'augmentation du capital intervenue depuis la clôture de l'exercice 2009, le capital social était de FCFA 2305 millions et les capitaux de la société de FCFA 442 millions. En conséquence et pour se conformer à l'obligation de l'article 665 de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales et le GIE qui prévoit que lorsque le montant des capitaux propres de la société est inférieur à la moitié du capital social, il devait être procédé à une opération de haut de bilan de sorte à ramener le montant des capitaux propres au moins au niveau du minimum légal, à savoir la moitié du montant du capital social.

C'est ainsi que le projet de réduction du capital a été soumis au Conseil Régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) pour avis le 26 janvier 2010 et a fait l'objet d'un avis favorable du CREPMF le 22 mars 2010.

Cette opération s'est déroulée au moyen d'une diminution de la valeur nominale des actions de FCFA 5.000 à FCFA 500, faisant ainsi passé le capital social de FCFA 2.305 millions à FCFA 230.5 millions et a fait l'objet de l'avis n°043-2010/BRVM/DG émis par le directeur général de la BRVM le 30 avril 2010.

2°) Les dettes à court terme ont augmenté de 11% du fait que CEDA n'a pu honorer ses engagements de règlements vis-à-vis de ses fournisseurs et de l'incidence des comptes coéditions gérés par CEDA pour l'exercice 2010.

3°) Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2010 à FCFA 503 millions contre FCFA 680 millions en 2009 soit une baisse de 26%. Cette baisse se justifie par le faible niveau des commandes imprimeurs au cours de l'exercice 2010 par rapport à l'exercice 2009 et par le fait que CEDA disposait d'un stock important à fin décembre 2009.

4°) Les clients nets s'élèvent au 31 décembre 2010 à FCFA 1.908 millions contre FCFA 1.498 millions au 31 décembre 2009 soit une hausse de 27%.

Le solde du compte est constitué à 83 % de la créance sur les Nouvelles Editions Ivoiriennes soit FCFA 1.590 millions et de la créance sur l'Etat de FCFA 308 millions.

B-LE COMPTE D'EXPLOITATION

1°) Le chiffre d'affaires net réalisé au 31 décembre 2010 s'élève à FCFA 1.435 millions contre FCFA 1.743 millions au 31 décembre 2009 soit une diminution de 17,7%.

Cette diminution se justifie :

- par l'incidence de la perte de nos titres «Ecole et Développement » au profit des ouvrages de la Nouvelle collection « Ecole et Nation ».
- l'effet de la crise post électorale qui ne nous a pas permis de réaliser des ventes au cours du mois de décembre 2010
- Aucun marché de l'état n'a fait l'objet de facturation sur la période.

A titre de rappel, depuis le 1^{er} août 2005, les Nouvelles Editions Ivoiriennes assurent la distribution des ouvrages CEDA avec une remise de 32% sur le prix public.

Les autres éléments composant le chiffre d'affaire correspondent principalement aux résultats des coéditions non gérés par CEDA avec ses partenaires EDICEF et les nouvelles Editions Ivoiriennes d'un montant total de FCFA 12 millions.

2°) Les charges de fonctionnement

Dans leur ensemble les charges d'exploitation ont connu une diminution de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Cette réduction s'inscrit dans la recherche d'économies en vue d'améliorer les marges de l'activité.

a)- Les charges liées à la réduction du capital social

L'opération de réduction du capital a généré des frais inférieurs à ceux de l'augmentation tant au niveau des honoraires que des frais d'enregistrement soit un total de FCFA 7,3 millions contre FCFA 37.5 millions en 2009

b)- Les frais financiers

Nous notons une hausse de 37% des frais financiers liés aux frais d'escompte d'effets NEI remis à la banque afin de financer les activités de la société.

c) Les charges salariales

Au niveau des charges du personnel, nous avons procédé à la régularisation d'embauche de deux agents, la secrétaire comptable et le coursier du plateau.

Nous notons une baisse des charges du personnel qui s'explique principalement par la diminution des primes d'assurance maladie de 37% suite à une renégociation avec l'assureur.

d) Les investissements

Au cours de l'exercice, les investissements se sont élevés à FCFA 17,8 millions portant principalement sur :

- Les frais d'établissement liés à l'opération de réduction de capital pour FCFA 7,3 millions.
- l'acquisition d'un véhicule pour le service commercial de FCFA 8,1 millions
- le renouvellement du tambour du photocopieur pour une valeur de FCFA 530 milles.

Les dotations aux amortissements ont été calculées selon les mêmes principes que lors des exercices précédents. Elles s'élèvent à FCFA 34,6 millions.

Après paiement de l'impôt forfaitaire d'un montant de FCFA 7,1 millions contre FCFA 8.7 millions l'exercice antérieur, le résultat net dégagé au 31 décembre 2010 est un bénéfice de FCFA 2,6 millions contre un résultat positif de FCFA 43,9 millions en 2009.

IV- PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Pour tenir compte des opérations de restructuration, aucun dividende ne peut être distribué. Le conseil propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à FCFA 2 559 565 intégralement au compte report à nouveau :

L'affectation serait donc la suivante :

| | |
|--|-----------------|
| Ancien report à nouveau (après affectation du résultat 2009) | - 1 996 584 780 |
| Réduction du capital social | + 2 074 500 000 |
| . dont Affectation en réserves libres | - 33 930 833 |
| Résultat de l'exercice 2010 | + 2 559 565 |
| De telle sorte que le report à nouveau sera créateur de : | + 46 543 952 |

V- PROPOSITION DE FIXATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION

Le conseil d'administration propose d'allouer aux administrateurs une indemnité de fonction globale brute de FCFA 4 millions à répartir entre ses membres.

VI- EXAMEN DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au cours de l'exercice 2010 aucune nouvelle convention n'a été signée.

VII- EVOLUTION DE LA SOCIETE

L'évolution de la politique en côte d'ivoire devrait permettre à l'édition nationale constituée de sociétés d'économie mixte ou totalement privées, de retrouver sa place de partenaire incontournable du système éducatif, en particulier en détenant la propriété des copyrights des manuels qu'elle produit. Après dix années de démantèlement de notre société et la renationalisation d'un secteur libéralisé au début des années 1990, nous devrions retrouver une croissance, tant sur le plan de la création et de la production, que du point de vue de ses résultats comptables.

C'est au prix de nouvelles économies de charges de fonctionnement que nous pourrions atteindre nos objectifs de développement de notre catalogue par des investissements productifs nécessaires. De nouvelles mesures de rapprochement avec notre confrère des Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI) sont envisagées dans les mois à venir pour rassembler les forces vives des sociétés.

En reprenant notre courbe de développement, rompue depuis 2004 par une politique de renationalisation, nous assurerons l'avenir de notre société et satisferons nos actionnaires auxquels nous n'avons plus versé de dividendes depuis de nombreuses années.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

A la lecture de ce rapport, il est proposé à l'assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous vous remercions.

**PROJET
DU
TEXTE DES RESOLUTIONS**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES
DU 7 JUILLET 2011**

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation du rapport du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après l'audition du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société, le bilan et les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010, approuve :

- les états financiers dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés desquels il ressort un bénéfice net de FCFA 2.559.565; et
- toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'administration,

*Cette résolution est adoptée à * _____*

Deuxième résolution : Approbation des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après l'audition du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2010, approuve les dits rapports en tous leurs termes.

*Cette résolution est adoptée à * _____*

Troisième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion et décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale donne (i) quitus aux administrateurs pour leur gestion et (ii) décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à * _____*

Quatrième résolution : Affectation des résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice telle que formulée par le Conseil d'Administration, approuve et adopte ladite proposition libellée comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| Ancien report à nouveau (après affectation du résultat 2009) | -1.996.584.780 FCFA |
| Réduction du capital le 30/04/2010 | + 2.074.500.000 FCFA |
| Dont Affectation en réserve libre | -33.930.833 FCFA |
| Résultat de l'exercice au 31/12/2010 | +2.559.565 FCFA- |
| Report à nouveau au 31/12/2010(après affectation du résultat 2010) | +46.543.952 FCFA |

*Cette résolution est adoptée à * _____*

Cinquième résolution : Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'allocation d'indemnités de fonction aux administrateurs telle que formulée par le Conseil, approuve et adopte ladite proposition et, en conséquence, décide d'allouer, à titre

d'indemnité de fonction, la somme globale de brute de quatre millions (4.000.000) FCFA, à répartir entre les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à * _____

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution : Changement du mode de gouvernance de la Société

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration relativement aux changements intervenus dans l'administration et la gestion de la Société, approuve la proposition du changement du mode d'administration et de gestion de la Société en instituant, conformément aux dispositions des articles 477 et 485 de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales, un président du conseil d'administration et un directeur général

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société, en ses articles 17, 21 et 22 comme suit :

Article 17 PRESIDENCE DU CONSEIL

17.1 Nomination

Le Conseil d'Administration désigne, parmi ses membres personnes physiques nommées à la demande des actionnaires détenteurs d'actions de catégorie C, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat du Président du Conseil d'Administration est renouvelable.

Nul ne peut exercer simultanément plus de trois (3) mandats de président de Conseil d'Administration de sociétés anonymes ayant leur siège social en Côte d'Ivoire.

De même, le mandat de Président du Conseil d'Administration n'est pas cumulable avec plus de deux (2) mandats d'administrateur général ou de Directeur Général de sociétés anonymes ayant leurs sièges en Côte d'Ivoire.

17.2 Attributions

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales. En cas d'empêchement, du Président du Conseil d'Administration, les séances sont présidées par un administrateur proposé par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie C.

Il veille à ce que le Conseil d'Administration assume le contrôle de la gestion de la Société confiée au Directeur Général.

A toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration opère les vérifications qu'il juge opportunes et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

17.3 Rémunération

Le Conseil d'Administration fixe les modalités et le montant de la rémunération de son Président, et, le cas échéant, les avantages en nature qui lui sont attribués dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme.

Le Président du Conseil d'Administration peut être lié à la Société par un contrat de travail si ce contrat correspond à un travail effectif. Dans ce cas, le contrat est soumis aux dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatives aux conventions réglementées.

Article 21 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres ou en dehors de ceux-ci, un Directeur Général qui doit être une personne physique.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et il la représente dans tous ses rapports avec les tiers. Il jouit à cet effet des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs que l'Acte Uniforme attribue expressément aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Toute limitation de ces pouvoirs par décision du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ou par les Statuts est sans effet à l'égard des tiers.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne soit prouvé que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer ces preuves.

Article 22 : SIGNATURE SOCIALE

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Directeur Général ou celle d'un mandataire spécial.

*Cette résolution est adoptée à * _____*

Septième résolution : Transfert du siège social de la Société

L'Assemblée Générale décide de transférer, à compter du 7 juillet 2011 son siège social situé sis à Abidjan- Plateau Immeuble AGF, 04 BP 541 Abidjan 04 à 1 Boulevard de Marseille, Commune de Treichville, 04 B.P 541 Abidjan 04.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie comme suit l'article 4 des statuts :

Article 4 : SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à :

1 Boulevard de Marseille, Commune de Treichville, 04 B.P 541 Abidjan 04. »

Le reste est sans changement.

*Cette résolution est adoptée à ** _____

Huitième résolution : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

*Cette résolution est adoptée à ** _____

ANNEXES

BILANS ET COMPTES DE RESULTATS

EN KFCFA

| BILANS AU 31 DECEMBRE | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| ACTIF | | |
| Charges immobilisées | 34 370 | 35 458 |
| Immobilisations incorporelles | - | - |
| Immobilisations corporelles | 36 973 | 53 036 |
| Immobilisations financières | 8 006 | 8 006 |
| Stocks | 503 156 | 679 549 |
| Créances et emplois assimilées | 2 029 289 | 1 642 188 |
| Trésorerie Actif | 27 996 | 49 662 |
| TOTAL | 2 639 790 | 2 467 899 |
| PASSIF | | |
| Capital | 230 500 | 2 305 000 |
| Réserves | 167 537 | 133 606 |
| Report à nouveau | 43 984 | - 2 040 569 |
| Résultat net de l'exercice | 2 550 | 43 984 |
| Provisions réglementées | 115 865 | 124 991 |
| Passif circulant | 2 079 344 | 1 875 814 |
| Trésorerie Passif | - | 25 073 |
| TOTAL | 2 639 790 | 2 467 899 |

| COMPTES DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE | 2010 | 2009 |
|--|----------------|----------------|
| Vente de marchandises | 1 419 014 | 1 726 637 |
| Achats de marchandises et variation de stocks | 847 715 | 935 388 |
| Marge brute | 571 299 | 791 249 |
| Produits accessoires | 15 673 | 15 946 |
| Autres produits | 27 360 | 38 987 |
| <i>Total autres produits</i> | <i>43 033</i> | <i>54 933</i> |
| Autres achats | 22 170 | 24 756 |
| Transports | 29 212 | 46 657 |
| Services extérieurs | 182 979 | 326 461 |
| Impôts et taxes | 24 244 | 27 944 |
| Autres charges | 59 963 | 103 677 |
| <i>Total autres charges</i> | <i>318 568</i> | <i>529 495</i> |
| Valeur ajoutée positive | 295 764 | 316 687 |
| Charges du personnel | 263 337 | 267 947 |
| Excédent brut d'Exploitation | 32 427 | 48 740 |
| Dotation aux amortissements et provisions | 45 453 | 32 378 |
| Reprise de provisions | 20 000 | - |
| Transfert de charges | 15 847 | 46 401 |
| Résultat d'exploitation positif | 22 821 | 62 763 |
| Charges financières | 13 782 | 10 066 |
| Produits financiers | - | - |
| Résultat des Activités Ordinaires positif | 9 039 | 52 697 |
| Charges Hors Activités Ordinaires | 433 | - |
| Produits Hors Activités Ordinaires | 1 133 | |
| Impôts sur le résultat | 7 1793 | 8 713 |
| Bénéfice net | 2 560 | 43 984 |

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center, 5ème étage
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 180365
SA au capital de FCFA 350 000 000

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118
SA au capital de FCFA 12 000 000

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A.
(CEDA)

**Rapport général des commissaires aux
comptes sur les états financiers annuels**

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines S.A.
04 BP 541 Abidjan 04
Ce rapport contient 3 pages
L'annexe contient 42 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center, 5ème étage
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 180365
SA au capital de FCFA 350 000 000

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118
SA au capital de FCFA 12 000 000

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A.

Siège social : Plateau, Boulevard Roume, Immeuble Allianz 9 ème étage
Capital social : FCFA 230 500 000

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société CEDA, SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, les données dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et principes comptables édictées par le système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA).

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 22 juin 2011

Les commissaires aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

Ernst & Young


Jean Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé


Caroline Zamojciowna-Orio
Expert Comptable Diplômé

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center, 5ème étage
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 180365
SA au capital de FCFA 350 000 000

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118
SA au capital de FCFA 12 000 000

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A.
(CEDA)

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur les conventions réglementées**

Centre d'Édition et Diffusion Africaines S.A.
04 BP 514 Abidjan 04
Ce rapport contient 5 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center, 5ème étage
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 180365
SA au capital de FCFA 350 000 000

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118
SA au capital de FCFA 12 000 000

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A. (CEDA)

Siège social : Plateau, Boulevard Roume, Immeuble Allianz 9 ème étage
Capital social : F CFA 230 500 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de cet exercice.

31 décembre 2010

1. Contrat de coédition avec HMH International

Administrateur concerné

HMH International

Nature et objet

Un contrat de création de coédition a été signé le 30 septembre 1998 entre le CEDA et les Editions HURTUBISE HMH dans lequel ils conviennent de la réalisation d'ouvrages ou de produits dans le cadre d'une société en participation CEDA/ HMH.

Modalités

Les Editions HURTUBISE cèdent les ouvrages au CEDA avec une remise de 50 % sur le prix public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans les comptes annuels de coédition est à partager en parts égales entre les deux parties.

Au 31 décembre 2010, le résultat de la coédition à rétrocéder à HMH est de FCFA 3,1 millions.

2. Contrat de coédition avec le Groupe Hatier International

Administrateur concerné

Education Management

Nature et objet

Le contrat de coédition signé entre le CEDA, et le Groupe Hatier International, mis à jour le 8 mars 2001, précise les modalités du rapprochement entre les parties pour l'élaboration ou l'adaptation, le développement et la commercialisation des ouvrages et produits réalisés ou à réaliser en commun.

31 décembre 2010

Modalités

Cette convention prévoit, au profit du CEDA une rémunération pour frais de gestion de la coédition fixée à 2% du chiffre d'affaires net hors taxes encaissé.

Les frais de promotion à la charge du Groupe Hatier International (GHI) ainsi que les frais de distribution et de diffusion supportés par le CEDA sont forfaitairement fixés à 6 % du prix de vente public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans les comptes annuels de coédition est à partager en part égale entre les deux parties.

Au titre de l'exercice 2010, le résultat de ces opérations a été de FCFA 26,8 millions pour le CEDA.

Les redevances de distribution, les droits d'auteurs et les frais de gestion inscrits dans le compte de résultat s'élèvent respectivement à FCFA 28,5 millions, FCFA 24,9 millions et FCFA 6,4 millions.

3. Rémunération du Président Directeur Général

Administrateur concerné

Monsieur Venance Kacou

Nature et objet

Il existe une convention fixant la rémunération, les avantages et primes de Monsieur Venance Kacou en qualité de Président Directeur Général de votre société.

31 décembre 2010

4. Contrat de création de coédition avec les Editions Classiques d'Expression Française (EDICEF), Département de Hachette Livre

Administrateur concerné

Education Management

Nature et objet

Un contrat de création de coédition a été signé le 15 septembre 2006 entre le CEDA et EDICEF dans lequel ils conviennent d'éditer et d'exploiter en commun et en copropriété, les ouvrages formant la collection « Cahiers d'intégration ».

Modalités

L'éditeur chargé de l'édition bénéficiera d'une rémunération de 25 % correspondant à des frais de création éditoriale.

L'éditeur chargé de la diffusion-distribution bénéficiera d'une rémunération correspondant à 5% du chiffre d'affaires net facturé.

L'éditeur chargé de la gestion de la coédition bénéficiera d'une rémunération correspondant à 5% du chiffre d'affaires net facturé.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans les comptes annuels de coédition est à partager en part égales entre les deux parties.

Au titre de l'exercice 2010, le résultat de ces opérations a été de FCFA 46,6 millions pour le CEDA.

Les redevances de distribution, les droits d'auteurs et les frais de gestion inscrits dans le compte de résultat s'élèvent respectivement à FCFA 11,8 millions, FCFA 28,3 millions et FCFA 11,8 millions.

31 décembre 2010

5. Convention d'assistance technique avec Hachette Livre

Administrateur concerné

Education Management

Nature et objet

Assistance technique de Hachette livre au profit de CEDA

Modalités

Au cours de l'exercice 2010, compte tenu de la situation difficile que traverse le CEDA, Hachette Livre n'a émis aucune facture à votre société au titre de cette convention. Le CEDA n'a pas non plus inscrit de provisions dans ses charges au titre de cette convention.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

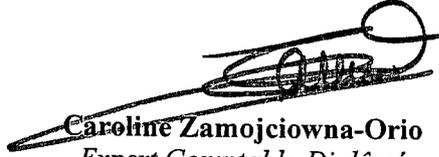
Abidjan, le 22 juin 2011

Les commissaires aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique –KPMG CI

Ernst & Young


Jean Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé


Caroline Zamojciowna-Orio
Expert Comptable Diplômé